



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – [WWW.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)

DÉCISION DU MAIRE

N° 2021/79

PRESTATION D'INTERVENTION POUR L'ANIMATION D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU PAR LE CABINET CAPACITÉS

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020/41 du 17 juillet 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT la délibération n° 2021-61 du 12 octobre 2021 lançant la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation,
CONSIDÉRANT les crédits inscrits au budget 2021,
CONSIDÉRANT les propositions reçues pour l'organisation de la concertation du public sous forme d'ateliers participatifs en phase PADD,

D É C I D E

- ARTICLE 1 -** D'accepter la proposition d'intervention ci-jointe pour l'animation d'une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du PLU et spécifiquement du PADD de l'association Capacités, n° de Siret 75055591 400027, sise 196 boulevard Macdonald, 75019 Paris, représentée par Mme Nathalie DOLLÉ, Présidente.
- ARTICLE 2 -** La convention prend effet dès sa signature jusqu'au 31 mars 2022
- ARTICLE 3 -** Le montant total de la prestation s'établit à 11 850,00 € TTC sur facture en fin de mission. En cas d'impossibilité de réaliser la totalité de la mission, notamment en cas de restrictions sanitaires, il sera facturé les temps et productions réalisés, sans pénalité financière sur présentation de la facture détaillée.
- ARTICLE 4 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 5 -** Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 30 décembre 2021



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Commune
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021



ID : 095-219504800-20211230-DEC202179-CC



Proposition d'intervention pour l'animation d'une démarche participative dans le cadre de la révision du PLU et du PADD

Méthodologie opérationnelle

Suite à un premier entretien avec la ville de Parmain, les objectifs de ces rencontres autour de la révision du PLU ont été affinés et clarifiés.

Ce document, plus opérationnel que le premier transmis par notre équipe propose des interventions ciblées et détaillées.

Rappel des objectifs :

- Mobiliser largement pour toucher les habitants peu investis dans les projets de la ville ;
- Contrebalancer les oppositions à la révision du PLU et permettre un débat apaisé et constructif autour du PLU ;
- Faire avancer le processus de validation du PLU.

Temps 1 – Mobiliser, communiquer

Afin de proposer à la ville une communication active, des conversations de rue seront menées en amont du Grand Atelier du 12 février.

La réalisation d'affiche/flyer communiquant sur le Grand Atelier sera travaillée avec la Ville en amont de leur diffusion dans l'espace public. Des échanges sur les textes, les visuels et les informations nécessaires à une bonne communication seront assurés avec la Ville et le service communication. Ce dernier transmettra tous les éléments de charte graphique de la Ville à notre équipe afin que nous puissions nous en saisir. Notre équipe se chargera de la conception graphique pour une livraison au format PDF des documents prêts à être imprimés.

Les délais de ces productions graphiques seront à préciser début janvier.

Il est proposé que l'équipe de la concertation soit présente lors de temps importants de la vie de la commune permettant de toucher un grand nombre de parminoises et parminoises.

- Le week-end du 15 et 16 janvier sera celui des conversations de rue. Plusieurs lieux et temps ont été identifiés et validés par la Ville afin de toucher de nombreux parminoises et parminoises.

Une information sur la tenue de ces rencontres de rue va pouvoir être communiquée sur le site et le FB de la ville, ainsi que sur le panneau lumineux dès la semaine prochaine.

Samedi 15 janvier :

- **9h30 - 11h15** sur la place devant la Police Municipale à côté de la **mairie** (un vitabri sera installé à côté du marchand d'huîtres)

Matériel : Vitabri, 1 grande table + 2 chaises

- **11h30 - 13h00** sur le parking et aux abords du centre commercial des **Arcades**

Matériel : Vitabri, 1 grande table + 2 chaises

Dimanche 16 janvier :

- **9h00 - 11h00** devant l'école du hameau de **Jouy-le-Comte** (un vitabri sera installé par nos soins,

Matériel : Vitabri, 1 grande table + 2 chaises

- **11h30 à 13h00** sur le parking et aux abords du centre commercial des **Arcades**

Matériel : Vitabri, 1 grande table + 2 chaises

Des flyers seront distribués pour informer du Grand Atelier et des premiers échanges sur les thématiques de travail seront proposés afin de prendre connaissance des sujets et préoccupations des habitants.

Notre équipe sera composée de trois personnes pour ce week-end d'échange afin de maximiser les rencontres.

Les outils de discussion (plan, post-it, marqueurs) seront fournis par l'équipe en charge de la concertation.

Les flyers et affiches seront imprimés par la Ville et fournis à l'équipe en charge de la concertation le samedi 15 janvier matin au plus tard.

Les échanges donneront lieu à une restitution écrite sous forme de cahier d'expression thématique. Ces éléments transmis à la Ville permettront de confirmer les sujets à travailler lors du grand Atelier.

Temps 2 – Concevoir les supports

En préparation du Grand Atelier du 12 février, un travail spécifique sur la présentation du PLU aux habitants sera proposé à la ville. Notre équipe conseillera la ville pour la sélection des informations et les illustrations des thématiques de travail.

Des échanges avec les différents interlocuteurs de la ville permettront de travailler ces différents documents en collaboration avec la Ville

Nous proposerons une réflexion sur la définition/traduction des termes techniques du PLU pour permettre une meilleure compréhension et appropriation par les habitants lors de ce Grand Atelier.

Les documents de travail disponibles à chacune des tables rondes seront également produits en collaboration avec notre équipe. Ces documents seront tirés en grande partie des éléments présentés par la ville en début d'atelier.

Nous proposerons à chaque table des fiches guides qui serviront de support aux échanges, permettant de consigner les échanges, de recueillir les propositions, de les prioriser et enfin de les partager avec les autres groupes de travail puis avec la Ville.

Temps 3 – Grand Atelier participatif

Le Grand Atelier se déroulera en deux temps afin de limiter le nombre de participants à 10 personnes et de permettre ainsi des discussions plus apaisées.

Le nombre d'animateurs est aussi un élément important pour ce Grand Atelier. Notre équipe veillera à être présente à chacune des quatre tables thématiques.

Notre équipe accompagnera ainsi les habitants dans le processus de travail participatif et aidera à la compréhension des différents supports.

Le nombre de participants à chaque session sera limité à 40 personnes.

La sélection des participants sera à préciser avec la ville en amont du Grand Atelier, début janvier.

Afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, les règles d'hygiène (port du masque, gel hydro alcoolique et nettoyage des tables entre les deux sessions) seront scrupuleusement respectées.

L'obligation du pass sanitaire/vaccinal sera à préciser avec la Ville en amont afin de pouvoir le préciser sur les différents supports de communication.

Les gestes barrières seront également maintenus lors du grand atelier afin de préserver les distances sanitaires recommandées.

La situation sanitaire et les consignes gouvernementales pouvant évoluer en 2022, notre équipe tâchera d'être souple afin de pouvoir s'adapter à l'annulation du Grand Atelier ou à d'éventuels changements de dates.

Un report jusqu'au 30 mars est envisageable et pourra encore correspondre aux échéances et attentes de la Ville. Au-delà du mois de mars, la démarche telle que proposée par l'équipe de la concertation ne sera plus pertinente pour le processus de révision du PLU Ville.

Déroulé schématique de la journée de Grand Atelier du 12 février

8h30-9h00 > préparation de la salle par la Ville et l'équipe d'animation

Rappel du déroulé et des tours de parole pour la Ville et l'équipe d'animation

SESSION #1

9h00-9h30 > Accueil

9h30-10h00 > Présentation du PLU et de la démarche par la Ville et l'AMO

Questions-réponses d'ordre général – animation par CapaCités

10h00-11h15 > Travail par table thématique (x4)
Animation à chaque table par un membre de CapaCités

11h15-11h30 > pause

11h30-12h00 > Restitution des échanges
Réactions/questions/réponses – animation par CapaCités

12h00-12h15 > conclusion
Prise de parole de la Ville, remerciements et annonce de la suite du processus de travail

12h30-13h30 > pause déjeuner pour la Ville et l'équipe de CapaCités
Ajustement du déroulé si besoin pour la deuxième session
13h30-14h00 > préparation de la session #2, supports/tables etc

SESSION #2

14h00h-14h15 > Accueil

14h15-14h45 > Présentation du PLU et de la démarche par la Ville et l'AMO
Questions- réponses d'ordre générale – animation par CapaCités

14h45-16h00 > Travail par table thématique (x4)
Animation à chaque table par un membre de CapaCités

16h00-16h15 > pause

16h15-16h45 > Restitution des échanges
Réaction/questions/réponses - animation par CapaCités

16h45 -17h00 > conclusion
Prise de parole de la Ville, remerciements et annonce de la suite du processus de travail

Temps 4 – Restituer, rendre compte

Un compte-rendu exhaustif des échanges sera produit par notre équipe afin de traduire et transmettre au cabinet de la ville les contributions des habitants sur le PLU et le PADD. Les oppositions comme les avis favorables seront consignés et synthétisés afin de faire de ce compte-rendu un document fidèle aux échanges et utile à la poursuite de la production du PLU.

Modalité de paiement

La structure prestataire soumettra en fin de mission une facture (TTC) reprenant la totalité du budget validé par la Ville. La fin de la mission est envisagée courant mars avec la production et validation du compte rendu du Grand Atelier.

Le RIB de l'association CapaCités est joint à ce document pour le paiement qui devra être effectué au plus tard un mois après la transmission de la facture à la responsable de la mission côté Ville.

En cas d'impossibilité de réaliser la mission dans son intégralité, notamment en raison de nouvelles consignes sanitaires, il sera facturé les temps et productions réalisés par l'équipe de la concertation sans pénalité financière. Dans ce cas, le budget détaillé, avec les différentes étapes de la mission, et validé par la Ville servira de référence à cette facturation.

Proposition financière

	Référente de la mission Sarah Piacentino	Chargée de projet Fanny Bouchet Liou	Renfort animation (2 personnes)
Intervenant - Equipe CAPACITES			
Prix/jours en euros HT	700	550	650
Réunions techniques préparation, travail sur les supports et réunions de suivi X2	1		
Temps 1 : mobiliser, communiquer			
réalisation des supports de communication flyers/affiches à diffuser	1	0,5	
conversations de rue des 15 et 16 janvier espaces publics de Parmain	1	1	0,5
Restitution des conversations de rue Synthèse et production du cahier d'expression	1	1	
Phase 2 : concevoir les supports			
conseil et aide à la préparation de support pour le Grands Atelier PPT PLU - supports tables ronde	1	1	0,5
Temps 3 : Grand Atelier			
Animation du 12 février	1	1	2
Temps 4 : Restituer, rendre compte			
Production du compte rendu complet du Grand Atelier	1	1	
Total du nombre de jours par personne	7	5,5	3
total du nombre de jour pour l'équipe		15,5	
Total en Euro HT		9875	
TVA		1975	
Total en euros TTC		11850	

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021



ID : 095-219504800-20211230-DEC202179-CC